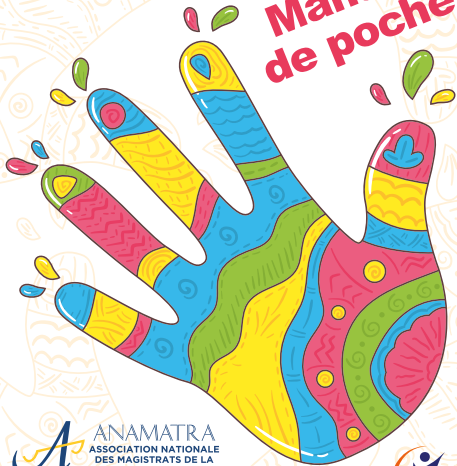


BIENVENUE AU BRÉSIL !

Manuel
de poche



 ANAMATRA
ASSOCIATION NATIONALE
DES MAGISTRATS DE LA
JUSTICE DU TRAVAIL

**Les Droits des travailleurs
immigrants et réfugiés**


CAMI

BIENVENUE AU BRÉSIL !

Vous ne pouvez pas être victime de discrimination en raison de votre statut d'Immigrant ou de Réfugié. Vous avez le droit à la documentation et à un travail décent. Quelque soit votre statut migratoire, vous pouvez utiliser les Services Publics tels que : l'éducation, la santé, l'assistance et la prévention sociale, à la violence et au crime. Si l'un de vos droits n'est pas respecté, cherchez une agence publique ou une ONG, de préférence , celle qui travaille avec les immigrants et les réfugiés.

Quelle que soit la durée de votre séjour au Brésil, vous devez avoir votre statut d'immigration en règle. Restez à l'écoute !

LES PRINCIPAUX DOCUMENTS QUE VOUS DEVEZ OBTENIR AU BRÉSIL:

Lorsque l'on entre au Brésil, que ce soit par voie terrestre ou aérienne, les premières étapes sont les suivantes :

- 1. Se souscrire au CPF (Registre National des Personnes Physiques). Indispensable pour l'accès aux services publics, l'ouverture de comptes bancaires et les transactions financières.

Les mineurs de moins de 16ans doivent être accompagnés par leurs parents ou leurs tuteurs legaux.

Le lien: <https://servicos.receita.fazenda.gov.br/https://servicos/cpf/inscricaocpf estrangeiro/>

En cas de doute, composez le 146 ou rendez-vous dans une agence de la banque du "Banco do Brasil" ou de la Poste "correio"

- 2. Obtenir la carte du CRNM (Registre National Migratoire), anciennement connu sous le nom de RNE (Registre Nacional des Étrangers). Ce document est délivré par la Police Fédérale. *Pour plus d'informations, consultez le site www.pf.gov.br/servicos-pf/imigracao/cedula-de-identidade-de-estrangeiro*
Si vous êtes réfugié, obtenez le Protocole de Demande de Statut de Réfugié - www.pf.gov.br/servicospf/imigracao/refugio. Avec cette demande, la Police Fédérale délivrera le Document Provisoire de Registre National Migratoire - DPRNM, qui sera le document d'identification provisoire du réfugié jusqu'à la décision finale, permettant au réfugié d'accéder aux services publics, d'obtenir le CPF, d'obtenir le Livret de Travail, d'ouvrir un compte bancaire, etc. Le DPRNM est valable jusqu'à la délivrance de la Carte de Registre National Migratoire (CRNM).

- 3. Obtenir le Livret de Travail - CTPS, qui est maintenant numérique. Accédez à www.gov.br/pt-br/temas/carteira-de-trabalho-digital
- **ATTENTION** : Faites attention à votre visa. Avant qu'il n'expire, vous devez vous adresser à la Police Fédérale pour la régularisation au Brésil.

*Essayez de savoir
où vous allez
vivre et travailler.*



OBSERVATION:

Vérifiez toujours les accords et traités internationaux de votre pays d'origine avec le Brésil.

LIVRET DE TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ SOCIALE (CTPS)

Le Livret de Travail - CTPS est le document requis pour être embauché en tant qu'employé et avec le Livret de Travail on peut prouver la date d'embauche, le salaire et le temps de travail.

Toutes les entrées du CTPS sont effectuées par l'employeur par voie électronique, via e-Social. Vous pourrez les suivre de n'importe où via l'application ou par internet - www.gov.br/esocial/pt-br

Pour obtenir votre Livret de Travail Numérique, vous devez d'abord être inscrit au Registre National des Personnes

Physiques - CPF. L'inscription au CPF se fait sur le site <https://receita.economia.gov.br/interface/lista-de-servicos/cadastrados/cpf/emitir-numero-cpf>

En cas de doute , appelez au 146 ou chercher une agence de Recette Federale de la ville où vous habitez.

Le Livret de Travail n'a aucun coût, il est totalement gratuit et vous pouvez le faire sur le site www.gov.br/pt-br/temas/carteira-de-trabalho-digital.

Le Livret de Travail Numérique remplace l'ancien, qui était physique/imprimé. Il s'agit du même document, mais dans une version en ligne.

LES DROITS MINIMUMS POUR CEUX QUI TRAVAILLENT AVEC LE LIVRET DE TRAVAIL SIGNÉ:

- Garantie d'un travail digne.
- Le droit de travailler dans un environnement de travail sécurisant et hygiénique, avec un local propre pour les repas.
- Garantie de ne pas faire l'objet de discrimination à l'embauche, dans la fonction ou le salaire en raison du genre, de l'âge, de la couleur, de l'état civil ou de la religion.
- Garantie de ne pas faire l'objet d'une discrimination du fait d'être une personne avec handicap.
- Salaire minimum établi par la loi ou le plancher salarial de la profession qu'il exerce.
- Un travailleur peut recevoir moins au cas où il travaille moins de 8 heures par jour.

- De votre salaire, sont déduits les taxes prévus par la loi (INSS, les absences injustifiées, le transport, l'acompte)
- Salaire irréductible = votre salaire ne peut être réduit, ni bénéficier de remises autres que celles prévues par la loi.
- Interdiction de la rétention intentionnelle du salaire = votre salaire doit être versé avant le 5e jour ouvrable de chaque mois.
- Interdiction des déductions salariales non autorisées, sauf pour les pensions alimentaires et les cotisations de sécurité sociale (INSS).
- Gratificação de fin d'année = 13ème salaire versé à la fin de l'année.
- Congé annuel de 30 jours, plus 1/3 du salaire. Vous avez droit à ce bonus de fin de l'année qui est appelé 13eme salaire. Si vous n'avez pas encore complété une année dans votre service, vous recevrez proportionnellement aux mois déjà accomplis dans l'entreprise.

- Le temps de travail maximale est de 8 heures par jour ou 44 heures par semaine. Tout dépassement sera considéré comme des heures supplémentaires.

Attention : Il est interdit de travailler plus de 2 heures supplémentaires par jour.

- Pauses pour le repas.
- Au moins 1 jour de congé payé par semaine, coïncidant avec le dimanche, au moins une fois, pour une période maximale de 3 semaines. Il est interdit de travailler 7 jours consécutives.
- Congé payé pour les jours fériés.
- Double rémunération pour les jours de congé et les jours fériés travaillés.
- Si vous travaillez pendant le jour de repos (par exemple un dimanche ou un jour férié), vous devez être payé le double du taux normal, 100% de plus que l'horaire normal ou un jour de repos dans la même semaine.

- Le paiement doit avoir lieu si vous ne recevez pas de jour de congé en compensation pour le jour travaillé.
- Heures supplémentaires avec une majoration minimale de 50 %, sans pouvoir effectuer plus de deux heures supplémentaires par jour.
- En cas de doute sur les heures supplémentaires, contactez le syndicat de votre catégorie.
- Rémunération supplémentaire pour ceux qui exercent des activités dangereuses, insalubres ou hasardeuses.
- L'insalubrité survient lorsque vous travaillez dans un environnement exposé à des produits chimiques ou biologiques.
- Dans ces cas, vous avez droit à un supplément de 10 %, 20 % ou 40 % du salaire minimum, selon le niveau d'insalubrité.

- Le danger survient si vous effectuez une tâche avec exposition à des produits inflammables (essence, alcool, entre autres), à des explosifs ou si vous travaillez dans des activités de sécurité des personnes ou des biens. Le complément peut atteindre 30% de votre rémunération.
- Paiement supplémentaire pour ceux qui travaillent la nuit (de 22 heures à 5 heures), et l'heure de nuit est comptée dans la forme réduite (52h30).
- Bon de transport pour le trajet entre le domicile et le lieu de travail (aller-retour), avec une réduction maximale de 6% de la valeur du salaire.
- Allocations familiales pour les personnes ayant des enfants jusqu'à 14 ans ou souffrant d'un handicap et gagnant un peu plus que le salaire minimum. ce montant est modifié annuellement selon la table de l'INSS.

- Crèches et écoles maternelles gratuites pour les enfants âgés de 0 à 5 ans.
- Congé de maternité d'au moins 120 jours, avec paiement du salaire.
- Congé de paternité d'au moins 5 jours, avec paiement du salaire.
- Un préavis d'au moins 30 jours, en cas de licenciement.
- Assurance chômage, de 3 à 5 mois, selon la durée du service, en cas de licenciement.
- FGTS - Fonds de Garantie de l'Ancienneté de Service, d'un montant de 8 % du salaire, déposé chaque mois sur un compte qui ne peut être retiré qu'en cas de licenciement, de retraite, d'achat d'une maison individuelle ou en cas de maladie grave.

- Assurance accidents du travail.
- Une amende de 40% sur votre FGTS si vous êtes licencié.
- Droit d'action devant le tribunal du travail, avec un délai maximum de réclamation jusqu'à 2 ans après la fin du contrat de travail.
- Droit de s'affilier à un syndicat, l'association professionnelle ou syndicale étant libre.
- Participer aux grèves, étant définis par la loi les services ou activités essentiels et l'assistance aux activités de la communauté qui ne peuvent être reportées.

LES OBLIGATIONS DE BASE D'UN EMPLOYÉ QUI A SON LIVRET DE TRAVAIL SIGNÉ :

- Agir honnêtement et être responsable dans les relations avec son employeur ;
- Remplir les obligations du contrat de travail, liées aux fonctions pour lesquelles vous avez été engagé, pour autant qu'elles soient conformes à la loi;
- Respecter l'horaire de travail ;
- Utiliser toujours les Équipements de Protection Individuelle et Collective - EPI et EPC;
- Avoir un bon comportement et une bonne conduite morale dans l'environnement de travail;

- Faire preuve de diligence par rapport à son travail;
- Garder le secret professionnel, si nécessaire;
- Ne pas concurrencer l'employeur dans les négociations pendant le contrat ou les heures de travail;
- Ne pas se présenter au travail ivre ou drogué;
- Ne pas jouer à des jeux de hasard dans l'environnement et les heures de travail;
- Ne pas commettre d'acte d'indiscipline ou d'insubordination, sauf si les ordres reçus sont supérieurs à tes forces, si le chef agit avec une rigueur excessive ou si l'ordre est illégal ou immoral;
- Ne pas commettre d'actes portant atteinte à l'honneur et à la bonne réputation des personnes avec lesquelles vous travaillez, de l'employeur ou de tiers;

- Ne pas agresser physiquement les personnes dans l'environnement et les heures de travail;
- Ne pas déprédater ou détruire les biens de l'entreprise et ne pas commettre d'actes de sabotage;
- Ne pas abandonner son emploi. Si l'employé ne souhaite plus travailler, il doit démissionner.

Note: Le non-respect des obligations du travailleur peut entraîner un licenciement pour motif valable, auquel cas le travailleur ne recevra ni le préavis ni l'amende de 40% du FGTS.



TRAVAIL DOMESTIQUE

Un travailleur domestique est celui qui rend des services de nature continue à une personne ou à une famille, à domicile, pendant plus de deux jours par semaine.

Les fonctions suivantes sont considérées comme du travail domestique : employé, cuisinier, gouvernante, nounou, employé de ménage, gardien, chauffeur privé, jardinier, soignant de personnes âgées, entre autres.

Le travailleur domestique doit, obligatoirement, avoir le contrat de travail dans son CTPS.

Avec une journée de travail de 8 heures par jour et jusqu'à 44 heures par semaine.

S'il habite sur le lieu de travail, les pauses, les temps de repos et de repas, les jours fériés et les dimanches de congé ne seront pas comptés comme des heures de travail et doit en bénéficier.

La nourriture et le logement ne peuvent être déduits du salaire.

Le travail domestique des personnes de moins de 18 ans est interdit.



HARCÈLEMENT MORAL

Le harcèlement moral se produit lorsque le travailleur est soumis à des situations humiliantes, vulgaires ou agressives dans l'environnement de travail. Elle peut être pratiquée par des patrons ou même par des collègues.

Voici quelques exemples de harcèlement moral:

Humiliation, isolement, menaces, agressions verbales, fausses accusations, pression psychologique, discrimination sexuelle, entre autres.

Si vous subissez ce type d'actions de manière répétée, vous devez le signaler aux organismes publics ou aux organismes de contrôle pour garantir vos droits et réclamer la compensation due.

Pour signaler un cas de harcèlement moral au travail, rendez-vous sur <https://mpt.mp.br/>



LE TRAVAIL DES ENFANTS EST UN CRIME!

DÉNONCER: COMPOSER
LE 100 (APPEL GRATUIT)

Vous pouvez également contacter le Conseil Tutellaire de votre région.

Au Brésil, le travail est interdit pour les enfants de moins de 16 ans, sauf dans la condition d'apprenti.

Entre 14 et 16 ans, un adolescent ne peut travailler qu'en tant qu'apprenti, avec un régime de 4 à 6 heures de travail par jour jusqu'à ce qu'il ait 16 ans.



Pour être apprenti, l'adolescent doit fréquenter l'École Primaire ou Secondaire et être inscrit au cours de formation théorique qui s'ajoutera à la formation pratique en entreprise.

Jusqu'à l'âge de 18 ans, il est interdit de travailler dans des conditions dangereuses, insalubres et hasardeuses, la nuit, dans des travaux domestiques, entre autres.



LES TYPES DE CONTRAT DE TRAVAIL

Dans notre législation, il existe plusieurs types de contrats de travail, chacun ayant ses propres caractéristiques.

Nous énumérons ici quelques-uns des plus utilisés, mais pour d'autres types de contrats, vous pouvez consulter le syndicat de votre catégorie, vous adresser au service des RH de votre entreprise ou demander de l'aide avant de signer le contrat.

N'oubliez pas que le contrat est une preuve pour que vous puissiez exercer vos droits en tant que travailleur.

Le contrat à durée indéterminée est le modèle de contrat le plus utilisé lorsque l'employeur embauche le salarié.

Dans un premier temps, un contrat d'expérience est établi. Si le salarié n'est pas licencié, le contrat devient automatiquement à durée indéterminée.

En tant que salarié, vous aurez tous vos droits dès le premier jour du contrat.

Le contrat de travailleur indépendant est utilisé pour ceux qui fournissent des services pour leur propre compte et qui, par le biais d'un contrat de service ou pro-labore, exercent leurs activités professionnelles sans toutefois maintenir des relations de subordination.

L'entrepreneur indépendant a besoin de:

L'enregistrement municipal et l'ISS:
s'enregistrer auprès de la municipalité
et payer la taxe sur les services (ISS);

La perception de l'impôt sur le revenu.

Le RPA - Reçu de Paiement Autonome,
est un formulaire émis lorsqu'une
entreprise engage un professionnel
autonome pour fournir un service.

Pour plus d'informations, renseignez-
vous auprès de l'entreprise qui engage
votre service.

MEI - MICRO- ENTREPRENEUR INDIVIDUEL

Le Micro-entrepreneur individuel est également un travailleur autonome qui exerce ses activités de manière indépendante, en fournissant des services à des tiers, bien qu'il soit enregistré en tant qu'entrepreneur.

Le service effectué sera occasionnel, sans subordination, ce qui implique de fournir des services à différentes entreprises, et peut n'avoir qu'un seul employé.

N'OUBLIEZ PAS: Le paiement de la cotisation mensuelle du MEI (DAS) garantit les prestations de sécurité sociale. Pour chaque prestation à demander, il est nécessaire de respecter le montant minimum des paiements DAS en cours:

- Les allocations de maternité: 10 cotisations sont nécessaires pour que le MEI ait droit au paiement. Le MEI de sexe masculin a également droit à la prestation en cas de décès de la mère de l'enfant;
- La prestation de maladie ou d'invalidité: 12 mois de cotisations sont nécessaires. La prestation s'applique en cas d'accident de toute nature ou si le propriétaire du MEI souffre d'une maladie qui l'empêche d'exercer son activité;

- La retraite par âge: la femme à 60 ans et l'homme à 65 ans. Il est nécessaire d'avoir une contribution minimale de 180 mois, à compter du premier paiement à temps. En particulier pour cette prestation, la règle valable est que les cotisations du MEI pour la retraite ne cessent jamais d'être valables, c'est-à-dire, peut importe si l'entrepreneur a cessé de cotiser à un moment donné, les cotisations seront toujours valables.



SAVOIR PLUS SUR SES DROITS EN TANT QUE TRAVAILLEUR

Heures travaillées par jour	Droit à l'interval de:
Plus de 6 heures	1 heure
4 à 6 Heures	15 minutes
Moins de 4 heures	N'apas droit à l'interval



CHÈQUES-REPAS ET AUTRES AVANTAGES ASSOCIÉS

le repas n'est pas une obligation de l'employeur, c'est-à-dire qu'aucune loi établit que l'employeur doit fournir le repas à l'employé, à moins d'une convention collective ou d'une convention collective.

Les vacances :

après un an de travail, le salarié a droit à 30 jours complets de vacances.

en cas d'absences non justifiées, celles-ci génèrent une réduction progressive du nombre de jours de vacances à laquelle le salarié aurait droit

Lorsqu'il part en vacances, le travailleur reçoit une prime de 1/3 (un tiers) de plus que son salaire.

Vous pouvez vous arranger avec votre employeur pour diviser les vacances en 3 périodes maximum, dont l'une ne peut être de 14 jours calendaires et les autres ne peuvent être inférieures à 5 jours calendaires chacune.

Vous pouvez choisir de «vendre» jusqu'à 10 jours de vos vacances (auquel cas, vous recevez de l'argent à la place des vacances). Il est interdit de vendre plus de 10 jours de vos vacances



Rupture du contrat de travail ("licencié" ou "renvoyé")

Licenciement sans juste motif, reçoit:

- Alerte précoce;
- Troisième salaire proportionnel ;
- Vacances expirées plus 1/3
- Solde de salaire (le cas échéant)
- Vous pouvez retirer FGTS
- 40% d'amende (sur la caution FGTS)
- Vous pouvez faire une demande d'assurance-chômage



Vous auriez droit entre 3 et 5 versements de cet avantage. Pour faire une demande d'assurance-chômage*, cherchez une agence de la Caixa Economica Federal (CEF)

Licencié pour juste motif, reçoit :

- Solde de son salarial
- Les vacances en retard

* le motif valable est lorsque l'employé commet une faute grave ou très grave.

LA STABILITÉ POUR LES FEMMES ENCEINTES

La loi brésilienne garantit la stabilité des femmes enceintes depuis la confirmation de leur grossesse jusqu'à cinq mois après la naissance.



Pendant la grossesse, la travailleuse ne peut être licenciée, sauf en cas de faute grave.

LE TRAVAIL D'ESCLAVE CONTEMPORAIN

Cela peut sembler lointain, mais même de nos jours, c'est très "courant" et banal.

**Faites attention à ne pas
tomber dans ce crime.**

Si vous vivez cette situation, signalez-la!

Vérifiez toujours l'endroit où vous allez travailler et les conditions offertes.

N'acceptez pas d'utiliser votre salaire pour rembourser des 'dettes' imposées par l'employeur.

**"SIGNALEZ! APPELEZ LE 100
DROITS DE L'HOMME"**

Quelques caractéristiques du travail d'esclave contemporain:

- Ne pas vous laisser sortir;
- Faire des menaces constantes;
- Logement collectif de familles ou logement collectif d'hommes et de femmes ;
- Agression physique, morale ou sexuelle dans le cadre de la relation de travail;
- Travailler plus de 8 heures sans rémunération supplémentaire.
- Des conditions dégradantes et autres qui portent atteinte à la dignité du travailleur.

“OU RECHERCHEZ CAMI!”

Si un travailleur immigré ou réfugié est sauvé du travail forcé, quels sont ses droits?

Les mêmes avantages que les travailleurs licenciés sans motif valable, plus le bénéfice de 3 mois d'assurance chômage, et les heures supplémentaires effectuées.

Je suis en situation migratoire irrégulière, je n'ai pas de permis de travail et je suis victime d'exploitation au travail. Que puis-je faire?

Même dans une situation illégale, vous avez des droits garantis par la loi. Demandez de l'aide. Ne vous laissez pas exploiter

Vous ne serez pas expulsé parce que vous travaillez illégalement, rassurez-vous. Vous pouvez régulariser votre situation au Brésil ou rentrer, de votre plein gré, dans votre pays d'origine. Demandez de l'aide.

Comment puis-je revalider mon diplôme pour exercer ma profession au Brésil ?

La revalidation des diplômes obtenus à l'étranger doit être effectuée dans un établissement public fédéral ou d'État.

POUR LES RÉFUGIÉS vivant

à Paraná et São Paulo :

il existe une loi spécifique pour régulariser votre profession.

Pour plus d'informations, consultez:

<http://carolinabori.mec.gov.br>

Est-il possible de percevoir une pension de retraite (INSS) pour mon travail effectué au Brésil, dans mon pays d'origine ?

Oui, mais cela dépend des accords bilatéraux avec le pays d'origine de l'immigrant.

Les exigences sont : avoir atteint l'âge minimum requis, prouver le temps de service, prouver la contribution à l'INSS, entre autres. Il n'est pas nécessaire d'être naturalisé.

TOUS LES IMMIGRANTS ET REFUGIES ONT ACCES AU RESEAU PUBLIC DE SANTE - SUS.



Au Brésil, le SUS - Sistema Único de Santé est un Droit universel.

Toutes les personnes peuvent accéder à ce service, indépendamment de leur nationalité ou de leur statut migratoire.

Pour faciliter votre accès, il est nécessaire de faire votre carte SUS au Poste de Santé (UBS) le plus proche de chez vous et le service est entièrement gratuit.

ACCIDENT DU TRAVAIL

L'entreprise a l'obligation de fournir les Équipements de Protection Individuelle - EPI et EPC - lorsque les activités présentent un risque pour le travailleur. En cas d'accident du travail, l'entreprise doit fournir une assistance médicale et délivrer ou fournir la Communication sur les Accidents du Travail - CAT.

Si l'entreprise ne délivre pas la CAT, le travailleur peut s'adresser au médecin de l'INSS ou au Syndicat et demander qu'elle soit délivrée. L'entreprise paie le salaire des 15 premiers jours d'absence.

Un travailleur victime d'un accident du travail et qui doit s'absenter plus de 15 jours reçoit les 15 premiers jours de l'entreprise et ensuite de l'INSS.

Dans ce cas, le travailleur ne peut être licencié pendant 12 mois après la décharge de la sécurité sociale.

Si l'accident se produit sur le chemin du travail, ou du travail au domicile, il est également considéré comme un accident du travail et suit les mêmes règles.

L'AIDE SOCIALE

Si vous avez besoin d'une Aide Sociale, recherchez le CRAS - Centre de Référence de l'Aide Sociale et le CREAS - Centre de Référence Spécialisé de l'Aide Sociale dans votre région.

Tous deux travaillent en mettant l'accent sur les personnes en situation de vulnérabilité et de risque social.

Pour toute question, aide ou autre information, veuillez nous contacter:

CAMI - Centre d'Appuis et Pastoral des Migrants

(11) 3333-0847 - (11) 99173-1755

TÉLÉPHONES IMPORTANTES:

CAMI: Centre d'Appuis et Pastoral des Migrants
(11) 3333-0847 - (11) 99173-1755

Situation /organe	Appeler au
Esclavage (Travailler comme un esclave)	100 ou 180
Traite des êtres humains	100 ou 180
Le travail des enfants	100
Violence domestique	180 ou 190
Police Militaire	190
Sapeur Pompier	193
SAMU, Urgence e Evacuation	192
La providence Sociale	135
La Recettes Federale	146
La Mairie / Hotel de ville	156



ANAMATRA
ASSOCIATION NATIONALE
DES MAGISTRATS DE LA
JUSTICE DU TRAVAIL

PRODUCTION:

**CAMI - CENTRE DE APOIO E
PASTORAL DO MIGRANTE**

**SOLICITE LE MANUEL
DE POCHE AU NUMERO
+55-11 3333-0847**

**DEMANDER DES COPIES
+55-11 3333-0847**



CAMI

www.cami.org.br

facebook.com/camimigrantes.com.br

INDEX

PAGES

BIENVENUE AU BRÉSIL!	02
LES PRINCIPAUX DOCUMENTS QUE VOUS DEVEZ OBTENIR AU BRÉSIL	03
LIVRET DE TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ SOCIALE (CTPS)	06
LES DROITS MINIMUMS POUR CEUX QUI TRAVAILLENT AVEC LE LIVRET DE TRAVAIL SIGNÉ... ..	08
LES OBLIGATIONS DE BASE D'UN EMPLOYÉ QUI A SON LIVRET DE TRAVAIL SIGNÉ	15
TRAVAIL DOMESTIQUE	18
HARCÈLEMENT MORAL	20
LE TRAVAIL DES ENFANTS EST UN CRIME!	22
LES TYPES DE CONTRAT DE TRAVAIL	24
MEI - MICRO-ENTREPRENEUR INDIVIDUEL	27
SAVOIR PLUS SUR SES DROITS EN TANT QUE TRAVAILLEUR	30
LA STABILITÉ POUR LES FEMMES ENCEINTES	35
LE TRAVAIL D'ESCLAVE CONTEMPORAIN	36
REVALIDATION DES DIPLÔMES	39
RETRAITE	40
TOUS LES IMMIGRANTS ET REFUGIES ONT ACCES AU RESEAU PUBLIC DE SANTE - SUS.....	41
ACCIDENT DU TRAVAIL	42
L'AIDE SOCIALE	44
TÉLÉPHONES IMPORTANTES	45



CAMI

CAMI - CENTRE DE APOIO E PASTORAL DO MIGRANTE

(11) 3333-0847 – (11) 99173-1755

Alameda Nothmann, 485

Campos Elíseos - São Paulo - SP

